



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 3, no 6, le 24 février 2016

GUIDE DES SERVICES OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA AUX AÎNÉS ET À LEUR FAMILLE

Les renseignements contenus dans ce guide sont utiles pour les personnes qui ont 50 ans et plus, pour les personnes qui se préparent à la retraite, pour les personnes qui s'occupent d'un aîné, pour les personnes qui sont le parent ou l'ami d'un aîné.

Le guide contient des renseignements sur les programmes et les services que le gouvernement du Canada offre aux aînés et à leur famille.

On peut consulter le site Web de Service Canada, à l'adresse www.servicecanada.gc.ca/aines .

Le gouvernement du Canada a conçu une calculatrice en ligne afin d'aider l'individu à préparer sa retraite. Cet outil montre, étape par étape, comment obtenir une estimation de son revenu de retraite provenant des sources suivantes :

- Sécurité de la vieillesse;
- Régime de pensions du Canada ou Régime des rentes du Québec;
- régimes de pension d'employeurs;
- régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER);
- autres sources régulières de revenu.

Cette calculatrice permet d'évaluer sa situation financière pour que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour avoir le revenu souhaité à la retraite. On peut avoir accès à la calculatrice sur Internet, à l'adresse <https://srv111.services.gc.ca> .

Doit-on faire une déclaration de revenus lorsqu'on est à la retraite? Afin de pouvoir obtenir toutes les prestations auxquelles dont on a droit, on doit remplir une déclaration de revenus chaque année, même si son revenu est faible ou si l'on a aucun revenu. Si l'on fait une déclaration de revenus, on peut recevoir certaines prestations ou certains paiements, par exemple :

- le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), qui est versé une fois tous les trois mois et elle est non imposable;
- le Supplément de revenu garanti, l'Allocation ou l'Allocation au survivant du programme de la Sécurité de la vieillesse.

PRÉSENTATION D'UN ORGANISME MEMBRE DU CONSEIL DES AÎNÉS

En annexe, se trouve la présentation de : « **SE PARLER... D'HOMMES À HOMMES INC.** ». Le texte a été rédigé en collaboration avec l'équipe de l'organisme. Il est placé en annexe de sorte qu'une personne peut conserver seulement l'annexe.

RETOUR DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DES BÉNÉVOLES EN MATIÈRE D'IMPÔT

La Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A) en collaboration avec Revenu Québec et l'Agence du Revenu du Canada, offrira à nouveau cette année, à la population de la MRC des Appalaches, le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt.



Afin de compléter **gratuitement** leurs déclarations de revenus pour l'année fiscale 2015, les bénévoles accueilleront **les personnes admissibles** au Programme selon les critères énumérés plus bas, dès le 29 février prochain. Des points de service à Disraeli, Garthby-Beaulac, East Broughton et Thetford Mines seront ouverts dans le but de faciliter l'accès au service au plus grand nombre de personnes selon l'horaire suivant :

- **East Broughton : Salle municipale (Salle du conseil)**
LUNDI à toutes les 2 semaines de 13 h à 16 h
DATES : 29 février, 14 et 28 mars ainsi que les 11 et 25 avril 2016
- **Disraeli : CLSC Disraeli**
LUNDI de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
DATES : du 29 février au 25 avril 2016
- **Beaulac-Garthby : Centre d'action bénévole (CAB)**
LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
DATES : du 29 février au 29 avril 2016
- **Thetford Mines : Centre communautaire Marie-Agnès-Desrosiers**
LUNDI & MARDI de 9 h à 15 h
DATES : du 29 février au 26 avril 2016.

Madame Guylaine Gardner souligne que les critères d'admissibilité « seront respectés rigoureusement par les bénévoles en place ». Ainsi, il est bon d'avoir en tête que les citoyens, désireux de se prévaloir de ce service, doivent répondre aux critères suivants pour leurs revenus :

- **Une personne seule 25 000 \$;**
- **Un couple 30 000 \$;**
- **Un adulte avec un enfant 30 000 \$;**
- **Toute personne à charge supplémentaire 2 000 \$;**
- **Les revenus de placement ne doivent pas dépasser 1 000 \$.**

Ce service qui consiste à compléter les déclarations de revenus à l'intérieur du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt est gratuit et toute autre demande pour remplir quelque formulaire que ce soit sera tarifée. Pour plus d'information, les intéressés peuvent téléphoner au numéro de téléphone 418 335-3453 et à compter du 29 février au 418 334-2596.

Source : Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDC-A)

LE CELI – UN OUTIL AVANTAGEUX

Le CELI est un compte d'épargne enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada qui permet de gagner un revenu de placements à l'abri de l'impôt. Ainsi, les intérêts ou les gains des placements dans un CELI ne sont pas imposables, et ce, tant au niveau fédéral que provincial. Toute personne âgée de 18 ans et plus résidant au Canada, possédant un numéro d'assurance sociale et ayant produit une déclaration annuelle de revenus, est admissible à ouvrir un CELI.

Le plafond de cotisation pour un épargnant est déterminé en fonction :

- De la cotisation annuelle maximale qui est établie par l'Agence du revenu du Canada, soit 5 000 \$ pour les années 2009 à 2012, 5 500 \$ pour les années 2013 et 2014, 10 000 \$ pour l'année 2015 **et 5 500 \$ pour l'année 2016.**
- Des sommes retirées au cours de l'année précédente;
- Des droits de cotisation inutilisés des années précédentes.

Les avantages pour les aînés

Pour les aînés, le CELI constitue notamment un moyen intéressant d'épargner après l'âge de 71 ans. En effet, l'actif détenu dans un CELI peut être transféré à un conjoint ou à un enfant survivant, à l'abri de l'impôt et sans incidence sur les droits de cotisation des bénéficiaires par désignation ou selon des dispositions testamentaires.

De plus, ni le revenu gagné dans un CELI ni les montants qui en sont retirés ne touchent l'admissibilité aux prestations et aux crédits fédéraux fondés sur le revenu, comme les prestations de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le crédit pour la taxe sur les produits et services. Si l'on n'a pas de CELI ou si l'on a des droits inutilisés depuis 2009, il est avantageux de consulter un planificateur financier ou une institution financière. Il n'est pas possible de cotiser au CELI du conjoint.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
Mer. 2 mars 2016 19 h THETFORD MINES	CAFÉ-DISCUSSION « <i>S'affirmer sans peur de perdre l'amour</i> » animé par Roger Jacques. Gratuit et confidentiel. RESTAURANT PLAZA, 269 boulevard Frontenac ouest	PARTAGE AU MASCULIN 418 335-6677
Dim. 13 mars 2016 9 h – 12 h THETFORD MINES	BRUNCH BÉNÉFICE Coûts: 10 \$ pour adultes, 5 \$ pour les 6 à 8 ans, gratuit pour les enfants de 5 ans et moins CENTRE ÉMILIE-NNE-GOURDE 95, 9 ^e rue Nord	GRUPE D'ENTRAIDE CANCER ET VIE 418 335-5355
15 mars 2016	Date limite pour présenter un projet Intergénération Québec	
Mar. 22 mars 2016 9 h 30 – 11 h THETFORD MINES	CONFÉRENCE « <i>L'altruisme : vertu cardinale humaine ou simple adaptation biologique ?</i> » Cyrille Barrette, prof. Département de biologie, Un. Laval (17 \$ ou 2 conf. = 15 \$) CLUB DE GOLF ET DE CURLING DE THETFORD MINES	CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES Caroline Turgeon 418 338-8591, poste 296
Jeu. 24 mars 2016 11 h – 16 h 30 THETFORD MINES	SALON DES AÎNÉS, 2 ^e édition CARREFOUR FRONTENAC	Sergente Annie Gilbert 418 338-0111 poste 1253
25 mars 2016	Date limite pour présenter une candidature Prix Hommage aux aînés au Conseil des aînés et des retraités de la MRC des Appalaches	

PRÉSENTATION D'UN ORGANISME MEMBRE DU CONSEIL DES AÎNÉS



Se parler... D'HOMMES À HOMMES INC.

www.hommesahommes.com

HISTORIQUE :

L'organisme a été fondé le 12 juin 1987, sous le nom de D'HOMMES À HOMMES INC. puis un premier conseil d'administration officiel a été formé. Un besoin venait d'être comblé dans la région ainsi l'intervention auprès des hommes en violence. Au fil des années l'organisme n'a cessé d'évoluer, entre autres, en 1989, on procéda à l'embauche de monsieur Denis Doyon, au poste de directeur général, ce dernier y demeura pendant 25 ans. Durant ces années, la mission s'est élargie avec l'ajout de l'aide aux hommes en difficulté en prévention de la violence, la modification des objets de la corporation pour arriver, en 2013, au changement de vocable, ainsi D'Hommes à Hommes Inc. serait connu sous le nom de *Se parler... D'HOMMES À HOMMES INC.*

MISSION :

Aider les hommes violents dans un contexte familial et/ou conjugal ainsi que les hommes en difficultés émotionnelles en prévention de la violence dans l'ensemble de la communauté par l'information et l'éducation.

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Offrir des services d'aide à l'homme exerçant des comportements contrôlants et violents;
- Offrir des services d'aide à l'homme en difficulté en prévention de la violence;
- Offrir à l'ensemble de la communauté des programmes en gestion de l'agressivité;
- Favoriser l'entraide et le support mutuel entre les usagers
- Travailler en prévention de la violence et à la promotion d'une saine gestion de l'agressivité, notamment par l'information et l'éducation auprès de l'ensemble de la communauté.

ADMINISTRATION :

L'organisme est dirigé par un conseil d'administration de 7 personnes. L'organisme emploie deux personnes à plein temps et une à temps partiel.

SERVICES :

- HOMMES EN VIOLENCE
- HOMMES EN DIFFICULTÉ EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Se parler... D'HOMMES À HOMMES c'est aussi parler... aux aînés

À première vue on serait tenté de dire qu'un organisme intervenant auprès d'hommes aux prises avec des problèmes de violence ne concerne pas les aînés... Et pourtant, avec tous les changements vécus durant cette période de vie, le risque est grand de perdre graduellement ses repères. Que l'on songe à la retraite non préparée, la perte d'un être cher, la maladie ou les conflits familiaux, autant de situations qui peuvent générer des frustrations qui, si elles ne sont pas identifiées, risquent de se transformer en agressivité. C'est pourquoi il est important de ne pas attendre d'en être rendu là pour en parler... à d'hommes à hommes.

PROCESSUS :

Rencontre d'accueil et Évaluation individuelle : Que la personne demande les services auprès de *Se parler...* D'HOMMES À HOMMES Inc. sur une base volontaire ou sur obligation judiciaire, celle-ci doit préalablement rencontrer l'intervenant de manière individuelle. Ces rencontres contribuent à aider la personne dans le choix de ses objectifs personnels de changement, sur lesquels elle aura à travailler tout au long de son cheminement, à préparer la personne à intégrer un groupe d'entraide et ce dans le respect de l'ensemble des caractéristiques personnelles de l'utilisateur. Des moyens concrets lui sont proposés afin de l'aider à adopter une attitude et des comportements adéquats lorsqu'elle aura à interagir avec d'autres utilisateurs.

Rencontre de groupe : Après avoir complété les étapes du processus d'accueil et d'évaluation ainsi que les rencontres pré-groupe, la personne pourra intégrer un groupe d'entraide pour une quinzaine de rencontres. Lors de ces rencontres, différents sujets sont abordés, tels la violence et ses conséquences, les conflits, comment les résoudre, etc. Le groupe en est un dit « fermé », c'est-à-dire que les usagers qui en font partie sont les mêmes pendant toute la durée de la démarche. La composition du groupe ne dépasse pas huit participants. La durée des rencontres est fixée à deux heures et l'horaire peut varier selon la disponibilité de ses adhérents. Des aménagements particuliers peuvent être possibles.

Autres activités : Suivi Post-Groupe, Activités de prévention, Conférences

PARTENAIRES :

Parmi les partenaires on retrouve le CISSS-CA secteur Thetford, le Ministère de la sécurité publique, les organismes communautaires de la MRC des Appalaches, À cœur d'homme, Corporation de développement communautaire des Appalaches (CDCA), Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (TROCCA), Table de concertation locale en violence conjugale, Table de concertation locale en santé mentale / dépendances, Table de concertation en abus et maltraitance (comité d'experts), Table de concertation jeunesse famille, Comité local de prévention du suicide, Conseil des aînés et des retraités de la MRC des Appalaches.

COORDONNÉES :

 <p>Se parler... D'HOMMES à HOMMES INC.</p> <p>37, rue Notre-Dame Ouest, Local 204 Thetford Mines Québec G6G 1J1 Tél.: 418-335-9717 Sans frais: 1-877-335-9717 Courriel : aide@hommesahommes.com Site web : www.hommesahommes.com</p>	 <p>Marie-Claude Gagné Directrice générale</p>	 <p>Jean-Philippe Gourde Intervenant</p>	 <p>Mario Dufresne Agent de développement</p>
<p>Bureau : Du lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30, lundi & mardi 18 h à 20 h sur rendez-vous.</p>			

Se parler ... de :

- *Notre violence, son histoire, ses manifestations, ses conséquences;*
- *Trucs, exercices, moyens concrets pour désamorcer une situation de violence;*
- *L'agressivité, les conflits du quotidien;*
- *Nos émotions, nos sentiments;*
- *Nos forces, nos faiblesses, nos besoins, nos limites;*
- *L'amour et la sexualité, la famille, le travail...*